

# Compte rendu de la séance du 23 JUIN 2009

oooOoooo

- Présents ( 13 )** : Mesdames A.PONCET – J.BEZIAT – J.GROETZNER-  
C.BARTOLOTTI- J.LABERGERIE. L.RESPLANDY –  
Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.ESTAMPE -  
C.MAGRO –B.MAURI.
- Excusé (1)** : B.PRADAL.
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.

ooooOoooo

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 40

ooooOoooo

## **I - Approbation du PV de la séance précédente**

Monsieur le maire soumettra le procès-verbal de la séance précédente au vote des conseillers lors du prochain conseil municipal.

## **II - Contrat de prestation de service « entretien chaudière »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de conclure un contrat d'entretien pour les chaudières de la Mairie et de l'école maternelle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de signer avec l'entreprise GUY THOMAS sise à Béziers un contrat de prestation de services.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature du contrat de maintenance des chaudières avec l'entreprise Guy THOMAS.**

## **III - Election des délégués suppléants au SIC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de régulariser une situation. En effet, nous avons 2 délégués titulaires en la personne de Christophe ESTAMPE et Benoît PRADAL, nous devons procéder à la désignation et élection des deux délégués suppléants au SIC.

Monsieur le Maire propose les candidatures de Michel CASSAN et Cindy BARTOLOTTI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Michel CASSAN et Cindy BARTOLOTTI en tant que délégués suppléants au SIC.**

#### **IV - Modification statutaire de la CDC du Haut Minervois**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la modification des statuts de la CDC va porter sur 2 points :

- en premier lieu, sur l'adhésion de la CDC du Haut Minervois à la MLI (Mission Locale d'Insertion) du bassin Carcassonnais. Cette structure travaille sur l'insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il y aura 2 permanences mensuelles sur notre secteur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CDC a voté à l'unanimité pour cette adhésion.

- en second lieu, sur le fonctionnement du bureau communautaire : notre espace communautaire était composé de 16 communes jusqu'à l'adhésion en 2007 de la commune d'Hombs. Une modification statutaire simple s'impose donc afin d'inclure 1 membre supplémentaire dans la composition du bureau. Cette modification a été votée à l'unanimité le 7 mai dernier par la CDC. Il nous faut donc entériner une situation dénoncée par toutes les communes en officialisant l'insertion de la 17<sup>ème</sup> commune.

Monsieur le Maire soumet ces modifications statutaires à l'approbation du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, les modifications statutaires de la CDC du Haut Minervois, sont approuvées à l'unanimité.**

#### **V - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de créer le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, en lieu et place d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Il soumet cette création au vote à main levée :

- pour la création du poste : 10 voix
- contre la création du poste : 0 voix
- abstention : 2 voix

**Après en avoir délibéré, la création du poste est approuvée à la majorité.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de prendre à présent les délibérations permettant l'ouverture des postes pour les emplois saisonniers. Nous aurons cette année 13 saisonniers pour pallier les tâches d'été. Il y aura embauche de deux personnes par quinzaine, tous étant des redortais.

Nous devons donc prendre délibération pour officialiser les contrats d'été.

**Après en avoir délibéré, la délibération permettant la conclusion des contrats saisonniers est approuvée à l'unanimité.**

#### **VI - La halte nautique**

Monsieur le Maire rappelle la date de l'inauguration de la dite halte qui aura lieu le 16 juillet 2009. Le système de bornes qui va être mis en place sera basé sur la vente de jetons donnant accès à la distribution de l'eau et de l'électricité.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 1 jeton (1/2 heure) : 6 €
- 2 jetons (1 heure) : 10 €
- 4 jetons (2 heures) : 15 €

Monsieur le Maire met à l'approbation du conseil municipal la création de la régie du port ainsi que l'acceptation des tarifs proposés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de la régie du port ainsi que les tarifs proposés.**

### **VII - Cession parcelle section A n° 1522 à la société Marti Prima**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'endroit où se situe ladite parcelle : derrière le bâtiment d'Intermarché. Cette parcelle communale bordée de cyprès est d'une superficie de 156 m<sup>2</sup>.

La société Marti Prima propriétaire d'Intermarché, se porte acquéreur afin de pouvoir aménager un accès pour le personnel et clients. Cette transaction apportera un confort au niveau du stationnement des véhicules et au niveau de l'esthétique.

**Après en avoir délibéré, la vente de la parcelle A 1522 d'une superficie de 156 m<sup>2</sup> à la société Marti Prima pour un montant de 936 € est accordée à l'unanimité.**

### **VIII - Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur les terrains de la rue des 4 vents où toutes les parcelles sont vendues. La commune doit maintenant procéder aux travaux liés au raccordement de l'eau et de l'assainissement.

La desserte en électricité, c'est-à-dire en réseau sec de cette zone doit être également effectuée. ERDF a fait une offre pour apporter l'électricité en limite de propriété. Il nous faut effectuer une consultation d'entreprise pour réaliser les travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération autorisant la consultation des entreprises pour procéder aux travaux de raccordement.**